



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **2 décembre 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

21, Chemin Edgehill (lot 1 583 252)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du garage existant dans l'alignement de construction avant établi à 7,62 mètres (25 pieds) en vertu de la section 5.2 du Règlement 1303 concernant le zonage, ce qui déroge à la sous-section 5.2.3 du Règlement 1303 concernant le zonage qui stipule qu'aucun bâtiment ou partie de bâtiment (..) ne peut empiéter dans l'espace entre une rue et l'alignement de construction.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à ywang@westmount.org.

DONNÉ à Westmount, ce mardi 12 novembre 2024.

Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière adjointe